

17 décembre 2012

Algérie-France : comment dépasser les points de friction les plus vivaces ?

Par Jean-François Coustillière - Consultant indépendant JFC Conseil
et Michel Roche – Consultant indépendant, associé au groupe d'analyse JFC Conseil

L'Algérie et la France, deux nations face à face de chaque bord de la Méditerranée, s'observent depuis les années soixante sans être réellement capables de dépasser les séquelles d'une histoire tourmentée, ni d'inscrire leurs relations dans un cadre stratégique faisant prévaloir leurs intérêts partagés.

Nos deux pays ont pourtant tous deux vocation à être des acteurs régionaux et aspirent à faire valoir leurs valeurs au plan mondial. A ce titre, ils sont les moteurs d'initiatives régionales mais inspirent aussi une certaine méfiance, voire plus, de la part de leurs voisins qui peuvent soupçonner parfois des agendas cachés et supportent difficilement des propensions « dirigistes » jugées excessives.

Du fait de leur taille relative dans la région, de l'importance de leur population, du partage d'une langue commune, du potentiel humain, de leurs besoins et de leurs ressources très souvent complémentaires et enfin de leurs intérêts croisés, nos deux pays ont pourtant de nombreuses raisons de se rapprocher et de se concerter pour créer de la confiance et coordonner leurs actions respectives lorsque celles-ci impactent les intérêts du partenaire. Cette coordination peine cependant à se développer.

Les obstacles les plus importants au développement harmonieux de cette relation à la fois souhaitée et nécessaire aux yeux de tous les dirigeants autant que des analystes, peuvent être regroupés en trois domaines : les questions mémorielles, l'accord franco-algérien de 1968 et les interventions ressenties comme des ingérences dans des affaires jugées comme d'intérêt national par le partenaire.

Après cinquante ans de face à face entre nos deux nations qui n'en finissent pas de ressasser leur passé et leur ressentiment, il semble temps aujourd'hui de regarder l'avenir et de construire une relation plus confiante qui accorde la plus grande priorité au devenir de nos populations dans cette époque socialement et économiquement troublée.

Les questions mémorielles

La colonisation constitue une démarche fortement condamnable. Elle n'a pas toujours été perçue comme telle surtout selon les époques, et en fonction de la position, colonisé ou colonisateur, que pouvait alors avoir l'observateur. Aujourd'hui, même si certains s'obstinent dans cette démarche, la condamnation est universelle et actée par la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU en date du 14 décembre 1960, position d'ailleurs constamment renouvelée depuis, par les Nations Unies.

Pour la France, les colonisations conduites et les diverses décolonisations plus ou moins brutales, ne constituent pas, en dépit d'apports incontestables mais sans proportion ni avec les besoins des colonisés, ni avec les avantages retirés par le colonisateur, les pages les plus honorables de l'histoire de notre pays.

Pour autant, doit-on définitivement obérer l'avenir avec le poids du passé ? Il semble que la plus grande partie des populations de part et d'autres accordent plus d'importance à l'avenir qu'à la lecture toujours recommencée des pages les plus sombres du passé. La question mémorielle est aujourd'hui confisquée en France comme en Algérie par des composantes politiques qui l'instrumentalisent à des fins de légitimation ou populistes au service d'intérêts particuliers de politique intérieure.

Dans cette perspective le débat sur la repentance n'a pas lieu d'être. L'analyse des événements passés relève de la responsabilité des historiens et d'eux seuls, si possible en collaboration croisée. Si les responsables politiques peuvent reconnaître que la colonisation a été une stratégie aujourd'hui condamnée dans les relations entre nations et qu'elle a conduit ainsi que la décolonisation, à des massacres, des destructions, des abominations, etc. .. ces mêmes politiques ne sont pas habilités par leurs électeurs, dans une démocratie, à exprimer officiellement un quelconque « repentir et demande de pardon » pour des décisions et des actes sur lesquels ils n'ont pas eu de pouvoir décisionnel. Le fait que certaines dérives récentes en France, voire à l'étranger, aient pu avoir lieu, ne modifie en rien les limites du mandat confié à un élu. L'histoire doit être abordée de façon sereine, hors des pressions des lobbies qui cherchent à l'instrumentaliser pour des raisons partisans.

D'autre part, si l'on ouvrait le débat de la repentance des Etats, jusqu'où aller ? Pourquoi s'en tenir aux actions du dernier siècle ? Où placer le curseur des colonisations soumises à repentance : les colonisations européennes, la colonisation américaine, les croisades, l'empire ottoman, les colonisations arabes, l'empire romain, la colonisation grecque, les conquêtes perses etc. .. ?

S'il est normal de demander aux responsables politiques français de reconnaître les souffrances subies par le peuple algérien du fait de la colonisation et de la guerre de libération, il n'est pas légitime d'exiger une quelconque repentance.

En revanche, penser les plaies de l'histoire relève du geste politique c'est à dire de l'expression de la sensibilité profonde d'un peuple à un moment donné et non de la loi.

La maturité des relations franco-algériennes sera atteinte lorsque les dirigeants algériens admettront à leur tour la souffrance des harkis et des colons, victimes elles aussi de la folie de la guerre et martyrisés en Algérie, au même titre que les dirigeants français et allemands célèbrent ensemble la souffrance de leurs soldats et de leurs peuples au travers des deux guerres mondiales.

La souffrance des hommes ne dépend pas de la légitimité des événements qui les emportent.

Nos deux peuples qui aspirent à se retrouver méritent l'accès à leur histoire commune dans une lecture factuelle mais avec une sensibilité humaniste.

La question des accords de 1968

L'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, et ses trois avenants, s'inscrit dans le cadre de la déclaration de principe des Accords d'Évian relative à la coopération économique et financière.

L'Algérie et la France soucieuses « d'apporter une solution globale et durable aux problèmes relatifs à la circulation, à l'emploi et au séjour des ressortissants algériens sur le territoire français, conscientes de la nécessité de maintenir un courant régulier de travailleurs, qui tiennent compte du volume de l'immigration traditionnelle algérienne en France », et animées du désir « de faciliter la promotion professionnelle et sociale des travailleurs algériens ; d'améliorer leurs conditions de vie et de travail ; de favoriser le plein emploi de ces travailleurs qui résident déjà en France ou qui s'y rendent par le canal de l'Office national de la main d'œuvre, dans le cadre d'un contingent pluriannuel déterminé d'un commun accord » ; « Convaincus de l'intérêt de garantir et d'assurer la libre circulation des ressortissants algériens se rendant en France sans intention d'y exercer une activité professionnelle salariée » ont alors convenu de dispositions particulières pour gérer la circulation humaine entre elles.

Cet accord, globalement très favorable à l'époque, peut l'être un peu moins aujourd'hui sur certains points du fait de l'évolution des textes applicables aux autres pays. Inévitablement se pose alors la question de la remise en question de l'accord de 1968 créant ainsi des tensions peu favorables à l'émergence d'une meilleure relation.

Ne serait-il pas envisageable de dépasser ces tensions en détachant l'accord de 1968 de son ancrage dans la décolonisation pour le transformer en un accord France-Maghreb que l'Algérie pourrait promouvoir à travers l'UMA¹ ?

Cet acquis de l'indépendance algérienne, souvenir douloureux et encore controversé au sein des deux communautés nationales, deviendrait ainsi un outil d'avenir dans les relations entre la France et le Maghreb, renforçant à la fois l'UMA et la logique de la circulation humaine entre ces deux espaces qui partagent, pour l'essentiel, une grosse centaine d'années d'histoire commune et un présent fait d'évidentes complémentarités. Il semblerait ainsi à la fois cohérent et bénéfique d'harmoniser les dispositions qui régissent les conditions d'accès, de séjour, de travail et de naturalisation des ressortissants provenant des pays du Maghreb.

Les questions ressenties comme des ingérences

La France de par son histoire entretient des relations privilégiées avec certains des pays ayant constitué son Empire. C'est plus particulièrement le cas avec des pays d'Afrique dont certains sont très proches géographiquement de l'Algérie. Dans ces pays la France a signé des accords économiques, de sécurité ou politiques qui relèvent de ses intérêts nationaux et elle poursuit des échanges qui peuvent être perçus par l'Algérie comme autant de concurrences ou pire d'ingérences.

La crise sahélienne en donne une illustration percutante dans la mesure où les liens de la France avec le Niger ou le Mali, et ses déclarations pour une intervention militaire au Sahel apparaissent comme autant de pressions françaises sur une région frontalière de l'Algérie où ses propres intérêts vitaux sont engagés. Ces pressions ne sont pas forcément cohérentes avec les priorités algériennes. De même, la position française sur la question du Sahara occidentale apparaît aux Algériens comme favorable au Maroc aux dépens de leurs intérêts propres.

A contrario, l'implication algérienne dans le débat musulman français ou son action aux côtés de certaines communautés algériennes en France par le biais de mosquées ou d'associations, sans oublier des déclarations fortes dans la presse sur des sujets intérieurs français de la part de dirigeants algériens peuvent être vécues comme autant d'ingérences algériennes dans la politique intérieure française.

Ces divers cas ne favorisent pas un rapprochement serein des deux pays. Il conviendrait de mettre en place des organes de concertation chargés, en aval, des questions sensibles, d'échanger et de partager les approches de ces problèmes pour en éliminer les termes les plus critiques et pour favoriser des positions plus conciliables. Cela pourrait être la fonction d'une structure conjointe rassemblant annuellement des membres des ministères respectifs des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Intérieur sur un agenda défini en commun, dont les travaux seraient clôturés par les ministres.

Conclusion

La France et l'Algérie ont naturellement vocation, du fait d'une histoire commune, d'échanges humains et de la proximité géographique, à être autour du bassin occidental de la Méditerranée les premiers partenaires respectifs. Cette vérité est aujourd'hui masquée par des questions ancrées dans le passé qu'il convient de dépasser.

L'Algérie aspire naturellement à jouer un rôle d'acteur pivot dans la région. La crise du Sahel, probablement inscrite dans le temps, montre que son rôle est primordial sur les limes de l'Union européenne et de la France. Elle dispose d'atouts non négligeables notamment en matière de ressources énergétiques et éprouve des besoins pour développer des structures économiques et industrielles performantes. Ces paramètres trouveront les meilleures conditions de progrès dans

¹ UMA : Union du Maghreb arabe

une amélioration de la gouvernance et du climat des affaires. L'Algérie n'a pas été touchée par les révoltes arabes mais elle ne saurait faire l'impasse sur les aspirations profondes de la population au renouveau politique. Compte tenu de la maturité de son opinion et de certaines avancées en matière socio-économique elle est probablement, plus qu'un autre pays de la région, capable d'engager une réforme dans un climat apaisé. Dans ces différents domaines, une détente des relations avec la France, à travers une approche sereine des trois questions évoquées plus haut, ne peut être que bénéfique.

Mais la France doit également s'efforcer de contribuer à gommer les effets néfastes de ces mêmes trois questions. Elle le fera en adoptant une position claire et dénuée d'ambiguïté sur l'approche mémorielle avec l'Algérie, mais également cohérente avec l'attitude adoptée sur d'autres dossiers impliquant d'autres pays ou d'autres communautés. L'Algérie ne doit pas ressentir la perception d'un traitement moins honorable que celui appliqué à d'autres. La France doit aussi privilégier des accords qui dépassent la seule relation bilatérale, lorsqu'elle est trop fortement liée à la décolonisation, pour les inscrire dans une démarche France-UMA dépassionnée et sereine. Enfin elle doit aussi développer des concertations nombreuses et confiantes sur tous les dossiers qui présentent une sensibilité particulière pour l'Algérie dans la mesure où ils engagent ses intérêts vitaux et notamment son voisinage immédiat. Ce partage partenarial et régulier entre les deux pays renforcerait la sérénité des rapports en même temps qu'il apporterait considération et confiance.

C'est à ce prix, nécessitant efforts et courage politique de la part des deux partis, que pourront s'établir des relations pérennes profitables et fructueuses entre les deux pays, alors même que tout semble porter naturellement à cet enrichissement mutuel. Nos deux pays ont le devoir d'assumer le destin commun qu'ils ont hérité de l'histoire.

Jean-François Coustillière - Consultant indépendant JFC Conseil

Michel Roche – Consultant indépendant, associé au groupe d'analyse JFC Conseil